

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_128-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-128

Date d'affichage : 284247

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Présents: 22

Votants: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 13 décembre 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Modification de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la CCPS

Par délibération du 26 septembre 2017, le Conseil communautaire a délibéré pour mettre à jour les statuts de la Communauté de communes, en vue de conserver la DGF bonifiée, et de se mettre en conformité avec la loi NoTRE (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015.

En effet, cette loi a prévu un certain nombre de transferts de compétences des communes aux communautés à compter du 1er janvier 2017, soit à titre obligatoire, soit à titre optionnel. Elle oblige notre Communauté de Communes à modifier sa liste de compétences au 1er janvier 2018 pour se mettre en conformité. C'est le cas par exemple de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations) qui doit être intégrée comme compétence obligatoire à cette date.

La modification des statuts entrainant un repositionnement des compétences entre celles obligatoires, optionnelles et facultatives, il convient de mettre à jour en parallèle les intérêts communautaires associés, sans modifications substantielles au fond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE l'intérêt communautaire des compétences exercées par la Communauté de communes tels qu'ils sont présentés en annexe.



Envoyé en préfecture le 05/01/2018 Reçu en préfecture le 05/01/2018

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_129A-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-129

Date d'affichage : 23/12/17

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents · 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Désignation de représentants auprès de l'AHSAP

Conformément aux statuts de l'association d'hébergement, de soins et d'aides aux personnes (AHSAP), créée par fusion absorption, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner des représentants auprès de l'Association AHSAP:

7 délégués titulaires

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire a ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE, en tant que représentants de l'AHSAP les 7 délégués titulaires suivants :

Ardon: Mme Marylène URBANIAK Jouy-le-Potier: Mme Nicole BERRUÉ Ligny-le-Ribault: Mme Patricia SOULIER Marcilly-en-Villette: Mme Monique GUYOT Ménestreau-en-Villette: Mme Marie-France PICHARD Sennely:

Mme Martine ORLAND La Ferté-Saint-Aubin:

Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-130

Date d'affichage: 28141)

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Envoyé en préfecture le 26/12/2017 Reçu en préfecture le 26/12/2017

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_130-DE

Affiché le

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Désignation de représentants auprès de l'ASAP

Conformément aux statuts de l'association d'aides et soins à domicile (ASAP) créée par fusion absorption, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner des représentants auprès de l'Association ASAP:

7 délégués titulaires

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE, en tant que représentants de l'ASAP les 7 délégués titulaires suivants :

Ardon:

Mme Marylène URBANIAK

Jouy-le-Potier:

Mme Nicole BERRUÉ

Ligny-le-Ribault:

Mme Patricia SOULIER

Marcilly-en-Villette:

Mme Monique GUYOT

Ménestreau-en-Villette :

Mme Marie-France PICHARD

Sennely:

Mme Martine ORLAND

La Ferté-Saint-Aubin:

Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD



Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_131-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-131

Date d'affichage : 28 1247

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: CLECT: Adoption du rapport de la CLECT du 31 octobre 2017

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 31 octobre 2017. Pour rappel, la CLECT est chargée de l'évaluation des charges transférées (collecte et validation des données, calcul du coût net des transferts...), et de la rédaction d'un procès-verbal qui est soumis pour validation aux Communes. Celles-ci doivent délibérer dans un délai de 3 mois. Il est aussi soumis pour information au Conseil Communautaire qui, lui, notifiera le montant des attributions de compensation (AC) découlant des travaux de la CLECT.

La CLECT est composée de 8 membres : 2 pour La Ferté Saint-Aubin et 1 pour chacune des autres communes membres.

Lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 octobre dernier, il a été décidé :

- D'élire M. Jean-Paul Roche comme Président et Mme Constance de Pélichy comme Vice-Présidente de la CLECT.
- De définir les modalités de fonctionnement de la Commission
- De reprendre l'évaluation des charges transférées suite à l'intégration de la Commune de Jouy-le-Potier.

Sur ce dernier point, il est rappelé que le montant de l'AC au moment de l'intégration de Jouy, devait être égal à celui qui était fixé par la CC du Val d'Ardoux, soit : −1 318 €.

En effet, le Code général des impôts indique dans son article 1609 nonies C, V Sque en réfecture le 26/12/2017 de la prémière année où l'intégration produit ses effets sur le plan fiscal, le montant de l'AC octroye aux communes antérieurement membre d'un EPCI à FPU demeure inchangé par rapport à celui que lui versait son EPCI d'origine, l'année précédant la fusion.

Toutefois, par délibération adoptée à l'unanimité le 6 décembre 2016, le Conseil communautaire avait décidé « de revoir en 2017, par révision libre, le montant des attributions de compensation, afin que celles-ci soient équitables suite à l'intégration de la commune de Jouy-le-Potier. »

Or, depuis le 1er janvier 2017, les modalités de révision de l'AC suite à fusion ou intégration ont été assouplies. Une fixation libre, après avis de la CLECT, est en effet possible, à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire, et avec l'accord des Conseils municipaux « intéressés ».

Les membres de la CLECT ont ainsi décidé à l'unanimité d'évaluer les charges transférées par la Commune de Jouy-le-Potier à la CCPS, et d'utiliser la procédure de la révision libre pour revoir le montant de l'attribution de compensation.

Les charges transférées ont été fixées par la CLECT à 76 114 €. La fiscalité transférée s'élevant au moment de l'intégration à 68 407 €, le montant de l'attribution de compensation est réévaluée à -7 707 €.

Considérant que le rapport a été valablement présenté aux Conseils municipaux des communes composants la CCPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysabeth CATOIRE),

ADOPTE le procès-verbal du 31 octobre 2017 de la CLECT, joint à la présente délibération.



Affiché le

540

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_132-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-132

Date d'affichage : 281047

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Attributions de compensation 2018

Depuis 2006, une attribution de compensation (A.C.) a été calculée par commune membre, en déduisant du montant représenté par la fiscalité professionnelle transférée vers la Communauté de communes, les charges supportées par cette dernière du fait des transferts de compétences.

Les montants des AC ont été réévalués à plusieurs reprises afin de prendre en compte les transferts de compétences vers la Communauté de communes. La C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie à cet effet le 13 novembre 2012. Les montants 2013 ont été adoptés par le Conseil Communautaire en décembre 2012 suite à cette réunion. Ils n'ont pas subi de modification depuis.

Considérant que lors de la première année où l'intégration produit ses effets sur le plan fiscal, le montant de l'AC octroyé aux communes antérieurement membres d'un EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) à FPU (Fiscalité professionnelles unique) demeure inchangé par rapport à celui que lui versait son EPCI d'origine, l'année précédant la fusion.

Ainsi, le Conseil communautaire, par délibération n°82-16 du 06 décembre 2016, a fixé le montant de l'AC négative de la part de Jouy-le-Potier à 1 318 €, et avait décidé « de revoir en 2017, par révision libre, le montant des attributions de compensation, afin que celles-ci soient équitables suite à l'intégration de la commune de Jouy-le-Potier. »

Vu la saisine de la CLECT le 31 octobre 2017 et son avis unanime d'évaluer les charges transférées par la commune de Jouy-le-Potier à la CCPS et d'utiliser la procédure de la révision libre pour revoir le montant de l'AC, Affiché le

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, les modalités de révision de l'AC suite à fusion de intégration on la la conseil assouplies. Une fixation libre, après avis de la CLECT, est en effet possible, à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire, et avec l'accord des Conseils municipaux « intéressés »,

Considérant le montant des charges transférées évalué à 76 114 € et la fiscalité au moment de l'intégration à 68 407 €, soit une AC négative de 7 707 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysabeth CATOIRE)

FIXE les montants des attributions de compensations 2018 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Poticr		7 707.00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennety		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	93 351,98 €



Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_133-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-133

Date d'affichage : 281247

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Autorisation budgétaire spéciale 2018 - budget principal

L'article L.1612-1 du CGCT et la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article 7) complétée par la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, permettent aux communes et aux EPCI, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2018.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2018 lors de son adoption.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater, pour le budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne les dépenses suivantes au budget primitif 2018, à hauteur de 40 000 € :

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

	1			
Compte	Libellé	Crédits ouverts en 2017 (pour mémoire)	Seuil legal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts 28 1 1/45-2000005932-2	Autorisation spéciale 2018 0171220-2017_07_133-DE
Chapitre 20 – Immobilisation	ns incorporelles	15 170,00 €	3 792,50 €	3 750,00 €
2031	Frais d'études	11 000 €	2 750 €	2 750 €
2051	Concessions et droits assimiles	4 170 €	1 042,50 €	1 000 €
Chapitre 21 – Immobilisation	ns corporelles	188 346,47 €	47 086,62 €	36 250,00 €
2135	Instal. Gen., agencements, aménagements des const.	50 586 €	12 646,50 €	10 000 €
2151	Installations complexes spécialisées	80 000 €	20 000 €	20 000 €
2158	Autres installations matériel et outillage tech.	11 120 €	2 780 €	1 250 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	29 000,47 €	7 250,11 €	5 000 €
Chapitre 23 – Immobilisation	ns en cours	9 650,00 €	2 412,50 €	0,00 €

PRECISE que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2018.

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_134-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-134

Date d'affichage : 281217

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 Votants : 27 légalement convoqué le 13 décembre 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Décision modificative n°1 au budget principal 2017

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget principal au cours de l'exercice.

Après avis de la commission des finances du 18 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal.

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses d'investissement, Chapitre 21 « Immobilisations corporelles : + 379 €

Recettes d'investissement, Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 379€

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_135-DE

56.5

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-135

Date d'affichage : 28 WW-)

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017 Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin Présents: 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017

Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Décision modificative n°2 au budget annexe SPANC

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget annexe SPANC au cours de l'exercice, à la demande du receveur municipal, afin de permettre la correcte imputation de la prise en charge de l'assurance du personnel (crédits prévus en suffisance au chapitre 011 « charges à caractère général » au budget primitif 2018).

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
011	Charges à caractère général	- 1 800 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	+1800€
Total		0€

Après avis favorable de la commission des finances du 18 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

510

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_136-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-136

Date d'affichage : 25) 1219-

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communas des Deutes de Selectes

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Autorisation de contracter une ligne de trésorerie

Considérant que les travaux de réhabilitation des locaux techniques du complexe aquatique « Le Cube » sont en cours de réalisation et que l'étude prospective de la trésorerie communautaire peut faire craindre un besoin de trésorerie dû au décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes (subventions et indemnités assurance),

Après avis de la commission des finances du 18 décembre 2017,

Considérant la nécessité d'envisager l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et ainsi éviter tout risque de rupture de paiement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou un adjoint délégué à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €, après avoir pris soin de consulter préalablement différents organismes bancaires, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.



Affiché le

SLO

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_137-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-137

Date d'affichage : INDUI

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption des tarifs communautaires pour 2018

Considérant la nécessité d'adopter avant le 31 décembre 2017 les tarifs des services communautaires de portage de repas à domicile, de l'aire d'accueil des gens du voyage, et du Cube, applicables au 1^{er} janvier 2018,

Après avis de la commission des finances du 18 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

	Tarifs 2015 (pour mémoire)	Tarifs 2016 (pour mémoire)	Tarifs 2017 (pour mémoire)	Tarifs 2018
Tarifs par repas en € TTC	6,25 €	6,30 €	6,35 €	6,40 €

Affiché le

SLO

7_137-DE

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016 Tarifs 2017		也是特殊外的	
	(pour mémoire)	(pour mémoire)	(pour mémoire)		
Caution en espèces	100 €	120 €	120 €	120 €	
Stationnement (C/jour)	2,40 €	2,45 €	2,50 €	2,55€	
Electricité (C/kwh)	0,1761 € kwh	0.1810 € kwh	0,1810 € kwh	0.1846 € kwh	
Eau (€/m3)	4,38 €/m³	4,38 €/m³	4,38 €/m³	4,50 €/m³	

Tarifs du Cube:

Espace aquatique	CCPS	Hors CCPS
Adultes	3,50 €	5,00 €
Tarifs réduits*	2,60 €	3,30 €
Enfants -3 ans	gratuit	gratui
Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans)	48,00 €	68,00 €
Carte 15 entrées tarifs réduits *	37.00 €	45,00 €
Abonnement annuel (validité date à date)	154,00 €	220,00 €
Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)*	119,00 €	145,00 (
Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans*	132,00 €	175,00 €
CE / Camping / ALSH (50 entrées)	158,00 €	225,00
Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique)	CCPS	Hors CCPS
Entrée	12,00 €	15,00 €
Entrée Tarifs réduits *	5,50 €	8,00 €
Carte 15 entrées	135.00 €	195,00
Carte 15 entrées Tarifs réduits*	68,00 €	100,00 €
Accès CE /Camping (50 entrées)	400,00 €	550,00 €
Activités aquatiques	CCPS	Hors CCPS
Séance activité type aquagym (sans matériel)	10,00 €	14,50
Séance activité type aquabike (avec matériel)	11,50 €	16,10
Carte 15 séances activité type aquagym (sans matériel)	135,00 €	185,00 €
Carte 15 séances activité type aquabike (avec matériel)	155,00 €	217,00
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (un enfant et ses parents)	8,00 €	11,20
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (2ème enfant)	5,50 €	8,00 €
Carte 15 séances bébé-nageur & JA	102,00 €	143,00 €
Stage natation enfant (5 séances) tout niveau	37,	50 €
Stage natation adulte (5 séances) tout niveau		00 €
Stage fitness et multi-activités aquatiques (5 séances)	45,00 €	
Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre	90,00 €	

Tarifs réduits : Personnes handicapées et accompagnants/ RSA / demandeurs d'emplois/ étudiants (justificatif à fournir)

Carte / bracelet de remplacement (en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution): 3 €

(* sous conditions d'éligibilité)

Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €



Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_138-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-138

Date d'affichage : 25)247

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 22 Votants: 27

légalement convoqué le 13 décembre 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Tarifs SPANC 2018

Sur le territoire de la Communauté de Communes, certains usagers sont propriétaires de plusieurs installations.

Il est proposé de facturer à 70 % le cout de la visite à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.

En effet, le technicien faisant les visites avec le même usager, le temps de présentation, d'explication et d'échange s'en trouve réduit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les nouveaux tarifs du SPANC, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

• 130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et

deux installations (inchangé par rapport à 2017)

• 91 € (70% du cout initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.



Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_08_139-DE

PROFESCHIPE DU LOIRET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DEL IREDATIONS DU CONSEIL COMMUNAUT

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-139

Date d'affichage: 23/14()

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Convention d'utilisation des équipements sportifs 2018 pour l'utilisation du Cube par le Collège du Pré des Rois

Il s'agit de déterminer les modalités d'utilisation du Complexe Aquatique dans le cadre des cycles d'Enseignement Physique et Sportive du Collège.

Les séances d'Education Physique et Sportive se dérouleront dans les conditions définies par les programmes scolaires et sous la responsabilité des professeurs d'E.P.S du collège du Pré des Rois, chargés de faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Les plannings d'utilisation sont élaborés entre la Direction du Complexe Aquatique et les enseignants E.P.S du Collège.

Il est rappelé qu'un accord préalable existe entre le Collège et la CCPS pour que le Collège ne soit pas considéré comme l'utilisateur exclusif pendant ces horaires, acceptant ainsi l'utilisation de ce même équipement par d'autres publics.

La participation, dont les tarifs sont décidés par le Département du Loiret et actualisés au 1er janvier 2018 (sur la base de la variation annuelle de l'indice INSEE du coût de la construction), s'élève à 59,47€ de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention scolaire tripartite, établie entre le Département du Loiret, la Communauté de Communes des Portes de Sologne, et le Collège du Pré des Rois de LFSA pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et pouvant être dénoncée à tout moment.



Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_140-DE

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-140

Date d'affichage :) (DH)

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance maintien de salaire

Par délibérations du 28 décembre 2012, la Communauté de Communes a souscrit au contrat de prévoyance collectif proposé par le Centre de Gestion du Loiret et assuré par la MUTAME Val de France et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

La MUTAME Val-de-France a souhaité mettre un terme à la collaboration l'unissant à la MNT. Cette dernière continuera à fournir les garanties concernées par le contrat d'assurance souscrit par la collectivité, et reprendra les missions administratives. Cette modification interviendra à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire ».



Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_141-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-141

Date d'affichage : 2810/0

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du LOIRET en date du 18 juin 2013 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la délibération n° 13/79 du 22 novembre 2013 du Conseil Communautaire sur la protection sociale complémentaire,

Vu la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion,

La Communauté de communes a souhaité faire bénéficier à ces agents d'un contrat groupe negocier par le Centre de Gestion, pour les assurer sur les volets complémentaire santé et prévoyance. Le raisant, par delibération de novembre 2013, la CCPS avait décidé de participer financièrement à ce dispositif de protection sociale, à hauteur de:

7 € brut /mois/agent pour le risque santé 1 € brut /mois/agent pour la prévoyance

Ces montants avaient été adoptés à l'identique par la ville de la Ferté Saint-Aubin. Or, en février 2016, la commune a décidé de revaloriser ces montants en les fixant à 8 € pour chaque risque. Il est ainsi proposé d'harmoniser les participations à la protection sociale entre les deux collectivités

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité.

FIXE, à compter du 1er janvier 2018, la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, et d'inscrire les crédits en suffisance au budget principal :

- Pour le risque Santé (risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité) : la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Loiret. Le niveau de participation est fixé à huit euros bruts par mois et par agent.
- Pour le risque Prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès), la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Loiret. Le niveau de participation est fixé à huit euros bruts par mois et par agent.



Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_142-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-142

Date d'affichage : 28)447

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 22 Votants: 27

légalement convoqué le 13 décembre 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Convention modifiant les conditions d'intervention de l'ACFI du CDG 45

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Loiret en date du 3 octobre 2017 modifiant les conditions d'intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection,

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Loiret a décidé, lors de sa séance du 3 octobre 2017, de revoir les modalités d'intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection à compter du 1er janvier 2018.

L'objectif est de proposer une mission d'inspection davantage adaptée aux contraintes des collectivités et établissements publics que ce soit en termes d'organisation qu'en termes budgétaires. Il est donc proposé à la collectivité de souscrire à la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification des modalités d'intervention de l'ACFI du Centre de Gestion du Loiret, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention modifiant les conditions d'intervention d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) du Centre de Gestion du Loiret.



Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_143-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-143

Date d'affichage : 23/12/17

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Mises à disposition de Services entre La Ferté Saint-Aubin et la CCPS - Avenant n°7

Vu la convention en date du 22 décembre 2012 fixant les modalités de mise à disposition des services de la ville à la Communauté de communes, et déterminant les pourcentages par service, signée après avis favorable des comités techniques paritaires,

Vu les 6 avenants à cette convention.

Considérant que la convention prévoit que « les quotités de mise à disposition pourront, en tant que de besoin, être modifiées d'un commun accord entre les parties, et ce en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés pour l'EPCI et pour la commune ».

Considérant qu'il convient de retenir par avenant les taux à partir de 2018 et pour les années suivantes jusqu'à ce qu'une décision de l'une des parties en modifie les conditions, après analyse des besoins respectifs de chaque collectivité, dans le cadre d'un avenant n° 7.

1/ Mise à dispositions des services communaux de la Ville de la Ferté Saint-Aubin à la C.C.P.S.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Ville de la Ferté Saint-Aubin met à disposition de la Communauté de Communes certains de ses services :

Services de la ville de LFSA mis à disposition de la CCPS	Taux 2017	Taux à compter du Recuen préfecture le 26/12/2017 Taux à compter du Recuen préfecture le 26/12/2017 Tanvier 2018 Affiché le	Ð
Secrétariat général	30 %	1D: 045-290005932-20171220-2017_07_14	43-DE
Service Finances	25 %	25%	
Achats, Marchés Publics	25 %	25%	
Service informatique	20 %	20%	
Service des Affaires Scolaires	3 %	3 %	
Direction des Sports	10 %	5 %	
Direction des services techniques	7,5 %	7,5 %	
Service RH	20 %	20 %	
Service Entretien	2 %	2 %	
Secrétariat MASS	5 %	5 %	
Portage repas à domicile	25 %	25 %	
Service Prévention des Risques professionnels	10 %	10 %	
Service environnement		15 %*	

^{*(15%} d'un agent à 80%). Mutualisation Ville LFSA vers CCPS en attente d'un transfert de l'agent dans les mêmes proportions.

2/ Mise à disposition d'agents communautaires vers la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Plusieurs agents communautaires font l'objet de mises à dispositions individuelles auprès de la ville de la Ferté Saint-Aubin. A compter du 1^{er} janvier 2018, ces mises à disposition (qui feront l'objet d'arrêtés individuels), sont les suivantes :

Agents CCPS mis à disposition de la ville de LFSA	Taux 2017	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Assistant socio-éducatif (RSA)	70,00 %	70,00 %
Adjoint d'animation (Point Cyb)	5,00 %	5,00 %

3/ Mise à disposition du service ADS de la CCPS auprès de la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service Instruction des autorisations du droit du sol (ADS) prend en charge l'accueil du public et la pré-instruction des actes d'urbanisme de la ville de La Ferté Saint-Aubin. Le service est aussi en charge, pour la ville, de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'urbanisme et du règlement local de publicité. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette mise à disposition fait l'objet d'une convention :

Service CCPS mis à disposition de la ville de LFSA	Taux 2017	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Service Droit du sol	40,00 %	40,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 7 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7.



hé le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_144-DE

SE LO

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-144

Date d'affichage : 28)1941)

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Mises à disposition partielle de service entre Ardon et la CCPS

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents du service ADS,

Il convient de mettre à disposition un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations). Cette mise à disposition interviendra du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 renouvelable le cas échéant et pour une durée hebdomadaire fixée à 7 heures.

Ces dispositions sont incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville d'Ardon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune d'Ardon et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.



Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_145-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-145

Date d'affichage : 231049

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants: 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents du service ADS,

Il convient de mettre à disposition un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations). Cette mise à disposition interviendra du 1er janvier au 31 décembre 2018 renouvelable le cas échéant et pour une durée hebdomadaire fixée à 14 heures.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville de Jouy-le-Potier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune de Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.



Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_146-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-146

Date d'affichage : 23 DAT

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 22 Votants: 27

légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances. sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Mises à disposition partielle de service entre Ménestreau-en-Villette et la CCPS

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Vu l'accord des agents du service ADS,

Il convient de mettre à disposition un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations). Cette mise à disposition interviendra du 1^{er} ianvier au 31 décembre 2018 renouvelable le cas échéant et pour une durée hebdomadaire fixée à

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville de Ménestreau-en-Villette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune de Ménestreau-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.



Reçu en préfecture le 26/12/2017 SLO

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_147-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-147

Date d'affichage : 2810117

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 22 Votants: 27

légalement convoqué le 13 décembre 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

POUVOIRS: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Mise à jour du Règlement Intérieur des agents de la Communauté de Communes

Vu les avis favorables du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), et du CT (Comité technique) en date du 12 décembre 2017,

Le règlement intérieur applicable à l'ensemble des agents de la CCPS, adopté en décembre 2007 et révisé en 2014, nécessite plusieurs modifications pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

C'est un document destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité et à informer les agents sur leurs droits et obligations. Certaines dispositions de ce règlement nécessitent que le Conseil communautaire délibère, et notamment :

- Précisions apportées aux autorisations d'absence
- Redéfinition des modalités de prêt des véhicules et des matériels
- Délais d'information pour les absences, notamment syndicales
- Modalités de mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les dispositions du règlement intérieur ainsi modifié, qui entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2018.



Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_148-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-148

Date d'affichage : L'EU2H)-

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

<u>Ardon</u>: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE <u>Jouy-le-Potier</u>: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Cession d'un ensemble foncier sur La Chavannerie II à M. Jérôme MARRUECOS

Depuis 2011, Jérôme MARRUECOS est gérant d'une entreprise d'entretien et de réparation de véhicules automobiles légers. Son siège social est enregistré à La Ferté Saint-Aubin et son activité est implantée à Lamotte Beuvron. Il travaille seul et s'est spécialisé dans l'entretien de véhicules de la marque Porsche.

Aujourd'hui locataire du site sur lequel il exploite, Monsieur Marruecos cherche une parcelle à acquérir pour y implanter son entreprise à la Ferté Saint-Aubin. Pour réaliser ce projet, il souhaite acquérir le lot 2 du parti d'aménager situé zone de La Chavannerie II à la Ferté Saint-Aubin, issu de la division de la parcelle cadastrée AV 83 p, d'une surface d'environ 2 000 m².



Le service de France Domaine, saisit le 14 novembre 2017 et ayant pris en compte cette demande d'avis le 16 novembre 2017, ne s'est pas prononcé concernant cette vente. Nous sommes en accord avec le propriétaire sur un montant de 12€ / m² soit 24 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE DE VENDRE à Jérôme MARRUECOS, un ensemble foncier d'environ 2 000 m² correspondant au lot 2 du permis d'aménager issu des parcelles de terrain cadastrée AV 83 p et AV 70 p, zone de La Chavannerie II, commune de La Ferté Saint-Aubin au prix de 12 € le m² soit 24 000 € HT.

AUTORISE son Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

AUTORISE Jérôme MARRUECOS à déposer un permis sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle ainsi qu'à réaliser les études préliminaires nécessaires à l'élaboration du permis de construire.

CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur



Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiche le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_149-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-149

Date d'affichage : 28147

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouv-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Convention organisation édition 2018 du forum des entreprises

La Sologne bénéficie d'atouts et de savoir-faire exceptionnels grâce à son réseau dynamique de PME, de TPE, d'artisans et de commerçants. Les collectivités ont décidé de travailler ensemble pour soutenir les forces vives de la Sologne en organisant un Forum des entreprises de Sologne qui a eu lieu chaque année début avril à l'Ecoparc (Neung-sur-Beuvron).

Cet événement a permis de réunir lors de sa troisième édition les 8 et 9 avril 2017 plus de 500 entreprises du territoire et d'accueillir 20 000 visiteurs.

Les élus des Communautés de communes initiatrices du projet ont donné leur accord lors du premier comité de pilotage de la 4ème édition pour participer financièrement au coût de cet évènement selon les termes de la convention en annexe

Le versement se fera à la Communauté de communes de la Sologne des Etangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysabeth CATOIRE),

PARTICIPE au financement du forum des entreprises de Sologne 2018, soit 7 500 €, auxquels s'ajoute un engagement de trouver du mécénat à hauteur de 6 500 €.

AUTORISE son Président, ou son représentant, à signer la convention de financement concernant cette action.



Envoyé en préfecture le 05/01/2018 Reçu en préfecture le 05/01/2018 Affiché le

ID: 045-200005932-20171220-2017_07_150A-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-150

Date d'affichage : 281117

Nombre de conseillers L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 13 décembre 2017 Votants : 27 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric

OUVRY

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUOUIN

<u>POUVOIRS</u>: M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Avenant CAF n°2017-1 à la convention d'objectifs et de financement

La Communauté de Communes des Portes de Sologne, fonctionne en lien étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (CAF), dans le cadre du Contrat enfance jeunesse 2014-2017.

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la CAF, l'avenant 1 au Contrat enfance jeunesse 2014-2017.